

programme de législature 2006-2011 de grands projets pour la métamorphose de Lausanne

Pour sa législature 2006-2011, la Municipalité de Lausanne a mené une réflexion globale et approfondie afin de réaliser de grands équipements utiles à la ville et à sa région. Logements, équipements sportifs, créations d'emplois et nouveaux transports publics devraient ainsi métamorphoser le visage de Lausanne dans les années à venir.

La législature écoulée a permis de lancer une véritable politique de développement durable en Ville de Lausanne, en concertation avec les habitants et les milieux économiques. À court terme et dans les prochains mois, les derniers piliers de cette politique seront mis en place avec le marketing urbain, le City Management et la politique des quartiers. La dynamique ainsi créée doit être maintenue. Elle sera favorable aussi bien à Lausanne qu'à la région lausannoise et au Canton de Vaud. Cette dynamique s'inscrit dans la logique des densifications en zone urbaine, favorable du point de vue de l'aménagement du territoire, de la politique des transports et des économies d'énergie. La concrétisation des divers volets du développement durable, le plan général d'affectation (PGA) et la dynamique nouvelle instaurée par la construction du m2 ouvrent la voie à une véritable métamorphose de Lausanne, qui s'étalera sur deux ou trois législatures.

Ce programme représente l'apport lausannois au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et fera l'objet d'une étroite collaboration à l'échelon régional.

Une réflexion globale et approfondie sur la manière de réaliser de grands équipements utiles à Lausanne et à la région a été élaborée par la Municipalité. Cette réflexion débouche en particulier sur le projet d'un ensemble qui, à proximité de l'arrêt du m1 de la Bourdonnette, accueillera un stade de football d'environ 15'000 places, une piscine olympique, un boulodrome couvert, un parking d'échange, des bureaux, de nombreux emplois et éventuellement du logement; un tel projet n'est financièrement réalisable que dans le cadre d'un partenariat privé-public, impliquant la réalisation d'un grand centre commercial. La création de cet ensemble entraînera la suppression du parking d'échange de Malley, plus proche du centre-ville, qui fera place à du logement.

Seuls le terrain et une partie de la piscine, ainsi que le boulodrome, seront financièrement à charge de la Ville, qui assumera également le coût de l'adaptation du stade Pierre de Coubertin, afin d'y accueillir notamment Athletissima. Suivant le principe prévu pour le projet de couverture de la piscine de Bellerive, Lausanne Région sera sollicitée pour cofinancer l'exploitation de la piscine. Ce grand projet implique aussi qu'à la place du stade de la Pontaise et de ses alentours, une zone de près de 50'000 m² soit consacrée à la réalisation d'un quartier écologique, ceci dès 2012 environ. Les terrains de sport de la Blécherette seront déplacés en direction de la zone de la Tuilière, de même que certains terrains de la Pontaise, permettant de vouer près de 140'000 m² au logement et à des espaces de quartier.

La valeur des 190'000 m² ainsi mis à disposition dépasse 100 millions de francs. Les redevances perçues pour les droits de superficie sur ces terrains couvriront un montant proche de l'amortissement de la part de la Ville dans les projets précités.



Avec la réalisation du projet "3000 logements", qui a déjà reçu l'accord de principe du Conseil communal et donne naissance à la constitution de nombreux droits de superficie, les coûts de la métamorphose seront plus que couverts par les redevances. Ce projet prévoit deux tiers de logements en marché libre et un tiers en subventionnés. La Pontaise devrait être consacrée prioritairement au marché libre, alors que la Blécherette devrait connaître une mixité. Globalement, en dix ans, ce sont plus de 5000 logements et à peine moins d'emplois qui devraient être créés par la réalisation de l'ensemble des projets précités. Il faut relever à ce titre que les investisseurs privés ou institutionnels s'intéressent fortement à Lausanne. Si les 3000 logements sur terrain communal prévus par la Municipalité étaient réalisables sur le champ du point de vue du droit du sol, ils seraient immédiatement mis en construction par les investisseurs.

Les projets municipaux supposent également que, afin d'optimiser le réseau des transports publics et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans ce domaine, la Ville s'engage pour la création aussi rapide que possible du tramway léger est-ouest et d'un funiculaire en site propre entre la Riponne, la Pontaise et la Blécherette, qui assurera une desserte efficace de Beaulieu. Ces diverses mesures permettront d'aménager au mieux le territoire urbain, de doter la région d'une infrastructure sportive de qualité et d'encourager le retour du commerce et des habitants en ville, en relation avec la croissance de la population vaudoise estimée par les autorités cantonales à près de 10 % pour les 15 prochaines années.

La Municipalité poursuivra et renforcera son engagement social, particulièrement dans le domaine de l'intégration. Elle mettra en œuvre les programmes de socialisation et de formation élémentaire nécessaires à certains jeunes pour qu'ils puissent envisager d'entreprendre un apprentissage, créera des places d'apprentissage accessible à des jeunes filles et jeunes gens dépendant de l'aide sociale et développera dans le domaine des emplois subventionnés des mesures actives du marché du travail ciblées sur les demandeurs d'emplois non qualifiés.

Les grands projets de métamorphose de Lausanne n'empêchent bien sûr pas la Municipalité de continuer à œuvrer pour une véritable politique de développement durable. Si le volet économique et les partenariats public-privé permettant la "métamorphose de Lausanne" prendront une importance particulière, les volets sociaux et environnementaux du développement durable ne seront pas oubliés, comme le montre la suite de ce programme de législature. Afin d'affirmer la volonté de la Municipalité de travailler en équipe, le programme est présenté par thème et non par direction, cela dans l'ordre alphabétique des thèmes.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, tél. 021 315 22 00.

Le programme de législature se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch

Lausanne, le 26 octobre 2006